



Envoi au contrôle de légalité le : 27 octobre 2023

Publication électronique le : 27 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 OCTOBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Karine GAUTHIER, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE.

Absent(s) : M. Laurent DUPORGE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ

(N°2023-452)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 02/10/2023 ;

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Carole DUBOIS, Sophie WAROT-LEMAIRE et Mireille

HINGREZ-CEREDA ainsi que Messieurs Bruno COUSEIN, Jean-Claude DISSAUX, Etienne PERIN et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote. Monsieur Laurent DUPORGE, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 23 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer les subventions, pour un montant total de 66 390 €, aux bénéficiaires pour les 59 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, au titre de l'aide à la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	197 760,00	16 990,00
C03-311E01	657348//93311	Saison Culturelle Départementale	209 719,00	48 020,00
C03-311E01	657358//93311	Saison Culturelle Départementale	351 700,00	1 380,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 35 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 8 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 octobre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

AGREMENTS

TITRE	COMPAGNIE	VILLE	DATE DE FIN D'AGREMENT
THEATRE			
Telula	Canailles Rock Organisation	LA MADELEINE	16 octobre 2024
Trois, quatre,...	Canailles Rock Organisation	LA MADELEINE	16 octobre 2024
Germinal – L'Intemporel	Climax	MARCQ-EN-BARŒUL	16 octobre 2024
Ecoute à mon oreille	Du Créac'h	LILLE	16 octobre 2024
Les pitres affables	En Bonnes Compagnies	LILLE	16 octobre 2024
Té Ki Té Koi, toi ?	Eolie Songe	MARQUISE	16 octobre 2024
Les Enfants de la Destinée	Fais-le-Moi-Même	LONGVILLIERS	16 octobre 2024
Au Crépuscule (version extérieure)	3.6/3.4	MONS-EN-BARŒUL	16 octobre 2024
Friandises Vélocyclopédiques	3.6/3.4	MONS-EN-BARŒUL	16 octobre 2024
L'Homme V.	3.6/3.4	MONS-EN-BARŒUL	16 octobre 2024
Chapeau, la mer	La Manivelle Théâtre	WASQUEHAL	16 octobre 2024
Projet Grand-Mère (ou j'aurai toujours des rêves, maman)	Un loup pour l'Homme	LILLE	16 octobre 2024
Passing Swifly	Un loup pour l'Homme	LILLE	16 octobre 2024
La Traversée des louves	Rosa Bonheur	EMMERIN	16 octobre 2024
MUSIQUE			
Sortir au jour	La Générale d'Imaginaire	LILLE	16 octobre 2024
Le Cercle des Songes	Métalu A Chahuter	HELLEMMES-LILLE	16 octobre 2024
La Faille	Métalu A Chahuter	HELLEMMES-LILLE	16 octobre 2024
Le vilain petit canard	Nord-Music	BILLY-BERCLAU	16 octobre 2024
Pierre et le loup	Nord-Music	BILLY-BERCLAU	16 octobre 2024
Arnaud Van Lancker Quartet	Tire-Laine	LILLE	16 octobre 2024
Le Bal du Tire-Laine	Tire-Laine	LILLE	16 octobre 2024
La fanfare du Tire-Laine	Tire-Laine	LILLE	16 octobre 2024
DANSE			
Fissa	L'Embardée	LÉPINE	16 octobre 2024

* 2 500 € montant maximal par spectacle

TABLEAU DES DOSSIERS DE DEMANDES DE DIFFUSION DE PROXIMITE (musique - danse - lyrique - théâtre)
COMMISSION THEMATIQUE "EDUCATION, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE" DU 2 OCTOBRE 2023

TERRITOIRE	CANTON	EPCI	COMMUNE	BENEFICIAIRE	STATUT JURIDIQUE DU TIERS	MANIFESTATION-COMPAGNIE DATE DU SPECTACLE	DISCIPLINE	DEPENSE ELIGIBLE	TAUX 30 %	SUBVENTION PROPOSEE (DANS LA LIMITE DES QUOTAS ET ARRONDIE A LA DIZAINE D'EUROS)
ARRAGEOIS	Arras 3	Communauté Urbaine d'Arras	ACHICOURT	Commune	Commune	<i>La Françoise des jeux</i> par la Gazinière Compagnie, le 25 septembre 2023	THEATRE	1 816 €	30%	540 €
	Arras 3	Communauté Urbaine d'Arras	ACHICOURT	Commune	Commune	<i>Contes pour enfants pas sages</i> par l'association Avec Vue sur la Mer, le 16 novembre 2023	THEATRE	5 512 €	30%	1 650 €
	Avesnes-le-Comte	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	BAILLEULVAL	Amicale de Bailleulval	Association	<i>Si je t'aime, fais gaffe !</i> Par la compagnie Art d'Être, les 18 et 19 novembre 2023	THEATRE	1 800 €	30%	540 €
	Brebières	Communauté de Communes Osartis Marquion	BIACHE-SAINT-VAAST	Commune	Commune	<i>Concert</i> par l'Orchestre de Douai - Région Hauts-de-France, le 13 mai 2023	MUSIQUE	6 225 €	30%	1 870 €
	Arras1	Communauté Urbaine d'Arras	DAINVILLE	Commune	Commune	<i>Concert</i> par l'Orchestre National de Lille, le 10 novembre 2023	MUSIQUE	11 721 €	30%	2 500 €
	Arras1	Communauté Urbaine d'Arras	MARCEUIL	Comité des fêtes	Association	<i>Fleurs des corons</i> par Orchidée Productions, le 1er octobre 2023	THEATRE	6 800 €	30%	2 040 €
	Arras1	Communauté Urbaine d'Arras	SAINTE-CATHERINE	Association du bien vivre à Sainte-Catherine	Association	<i>Saphir</i> par la Troupe Métronome, le 14 avril 2023	MUSIQUE	4 959 €	30%	1 490 €
ARTOIS	Béthune	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	BÉTHUNE	CCAS	Commune	<i>Saphir</i> par la Troupe Métronome, le 12 octobre 2023	MUSIQUE	4 958 €	30%	1 490 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	BEUVRY	Commune	Commune	<i>L'Arbre à sang</i> par la Comédie de Béthune, le 1er février 2023	THEATRE	897 €	30%	270 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	BEUVRY	Commune	Commune	<i>Hills of Artois</i> par la Comédie de Béthune, le 17 mai 2023	THEATRE	897 €	30%	270 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Commune	Commune	<i>Concert</i> par l'Orchestre National de Lille, le 21 septembre 2023	MUSIQUE	11 721 €	30%	2 500 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	<i>Les Intemporelles</i> par la Troupe Métronome, le 6 octobre 2023	MUSIQUE	5 381 €	30%	1 610 €
	Bruay	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	HOUDAIN	Commune	Commune	<i>Saphir</i> par la Troupe Métronome, le 17 novembre 2023	MUSIQUE	3 693 €	30%	1 110 €
	Nœux-les-Mines	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	LABOURSE	Commune	Commune	<i>Plage de Livres & Sons</i> par la Compagnie de l'Interlock, le 8 juillet 2023	THEATRE	1 132 €	30%	340 €

	Beuvry	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	LA COUTURE	Commune	Commune	Words... Words... Words... par la Comédie de Béthune, le 1er avril 2023	THEATRE	633 €	30%	190 €
	Lillers	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	LILLERS	Commune	Commune	L'Arbre à sang par la Comédie de Béthune, le 31 janvier 2023	THEATRE	897 €	30%	270 €
	Lillers	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	LILLERS	Commune	Commune	Words... Words... Words... par la Comédie de Béthune, le 5 avril 2023	THEATRE	791 €	30%	240 €
	Auchel	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	MARLES-LES-MINES	Commune	Commune	Words... Words... Words... par la Comédie de Béthune, le 31 mars 2023	THEATRE	791 €	30%	240 €
	Lillers	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	NORRENT-FONTES	Commune	Commune	Words... Words... Words... par la Comédie de Béthune, le 8 juin 2023	THEATRE	633 €	30%	190 €
	Nœux-les-Mines	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	RUITZ	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 4 mai 2023	MUSIQUE	3 693 €	30%	1 110 €
	Beuvry	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys, Romane	VIEILLE-CHAPELLE	Comité des fêtes	Association	Le retour d'Alice au pays des merveilles par la compagnie Art d'Être, le 9 décembre 2023	THEATRE	1 150 €	30%	350 €
AUDOMAROIS	Aire-sur-la-Lys	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	AIRE-SUR-LA-LYS	Centre Communal d'Action Sociale	Commune	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 14 octobre 2023	MUSIQUE	4 748 €	30%	1 420 €
	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	CAMPAGNE-LÈZ-WARDRECQUES	Commune	Commune	Esprit Gospel par la compagnie A Travers Champs, le 19 novembre 2023	MUSIQUE	1 500 €	30%	450 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	ÉPERLECQUES	Commune	Commune	Concert par l'Orchestre National de Lille, le 13 septembre 2023	MUSIQUE	2 110 €	30%	630 €
	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	LONGUENESSE	Commune	Commune	Les 60 et Vous par la Troupe Métronome, le 16 octobre 2023	MUSIQUE	5 275 €	30%	1 580 €
	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	LONGUENESSE	Commune	Commune	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 19 décembre 2023	MUSIQUE	5 275 €	30%	1 580 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-OMER	Commune	Commune	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 14 juillet 2023	MUSIQUE	14 243 €	30%	2 500 €
	Saint-Omer	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	SAINT-OMER	Centre Social et Culturel de Saint-Omer	Association	Les Intemporelles par la Troupe Métronome, le 28 décembre 2023	MUSIQUE	3 376 €	30%	1 010 €

	Longuenesse	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	WIZERNES	Commune	Commune	<i>Les 60 et Vous</i> par la Troupe Métronome, le 13 octobre 2023	MUSIQUE	5 275 €	30%	1 580 €
BOULONNAIS	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	BOULOGNE-SUR-MER	Association Nocturnes d'Opale	Association	<i>Concert</i> par Opal Sinfonietta, le 3 juin 2023	MUSIQUE	8 400 €	30%	2 500 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	BOULOGNE-SUR-MER	Commune	Commune	<i>Concert</i> par l'Association Culturelle l'Espérance, le 7 décembre 2023	MUSIQUE	2 000 €	30%	600 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	DANNES	Association Nocturnes d'Opale	Association	<i>Concert</i> par Opal Sinfonietta, le 15 juillet 2023	MUSIQUE	1 000 €	30%	300 €
	Desvres	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps	FERQUES	Commune	Commune	<i>La magie des 4 saisons</i> par la compagnie Art d'Être, le 24 octobre 2023	THEATRE	1 510 €	30%	450 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	HESDIN-L'ABBÉ	Commune	Commune	<i>Brassens, chansons revisitées</i> par l'Association Si Bécarré, le 7 avril 2023	MUSIQUE	900 €	30%	270 €
	Boulogne-sur-Mer 1	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	Association Nocturnes d'Opale	Association	<i>Concert</i> par l'Association Opal Sinfonietta, le 16 juillet 2023	MUSIQUE	900 €	30%	270 €
	Outreau	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	OUTREAU	Association Nocturnes d'Opale	Association	<i>Concert</i> par l'Association Opal Sinfonietta, les 25 et 26 septembre 2023	MUSIQUE	6 300 €	30%	1 890 €
	Desvres	Communauté de Communes Terre des 2 Caps	WIERRE-EFFROY	Comité des fêtes	Association	<i>Les années 60 et vous</i> par la Troupe Métronome, le 18 novembre 2023	MUSIQUE	5 275 €	30%	1 580 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	<i>Les Intemporelles</i> par la Troupe Métronome, le 22 juillet 2023	MUSIQUE	7 842 €	30%	2 350 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	<i>Les années 60 et vous</i> par la Troupe Métronome, le 23 juillet 2023	MUSIQUE	11 025 €	30%	2 500 €
	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	WIMEREUX	Commune	Commune	<i>Cahutopie</i> par la Compagnie La Boussole, le 5 décembre 2023	THEATRE	4 294 €	30%	1 150 €
LENS-HENIN	Harnes	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	BILLY-MONTIGNY	Commune	Commune	<i>Fleurs des corons</i> par Orchidée Productions, le 5 mars 2023	THEATRE	6 800 €	30%	2 040 €
	Carvin	Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	CARVIN	Rotary Club de Carvin	Association	<i>Concert</i> de l'Orchestre National de Lille, le 15 décembre 2023	MUSIQUE	11 721 €	30%	2 500 €
	Carvin	Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	COURRIÈRES	Commune	Commune	<i>Folle in Love</i> par la compagnie Un Moment donné, le 4 juin 2023	MUSIQUE	1 688 €	30%	510 €
	Harnes	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	Commune	Commune	<i>Saphir</i> par la Troupe Métronome, le 8 mai 2023	MUSIQUE	3 830 €	30%	1 150 €
	Wingles	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	GRENAY	Commune	Commune	<i>To be or not to be</i> par le Rollmops Théâtre, le 3 mai 2023	THEATRE	3 688 €	30%	1 110 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°27

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2023

AGRÉMENTS - DIFFUSION DE PROXIMITÉ

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour poser la culture comme un pilier de l'émancipation et de l'égalité réelle : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Le dispositif de diffusion de proximité se décline suivant les règles suivantes :

- encourager chaque habitant, notamment ceux qui sont peu mobiles ou résident dans des territoires, urbains ou ruraux, faiblement couverts par des acteurs culturels, à découvrir de nouveaux horizons et s'émanciper pour

exercer pleinement l'ensemble de ses droits civiques, grâce à une médiation culturelle adaptée et une offre artistique qualitative et de proximité ;

- promouvoir la diffusion, dans les lieux non équipés du territoire départemental, de spectacles techniquement légers, soutenus par le Département du Pas-de-Calais (aide à la production ou agrément) en favorisant la mise en place de saisons artistiques. Le Département est, dans ce cadre, particulièrement attentif au projet global (spectacles diffusés couplés à des médiations et actions culturelles) ;
- valoriser les créations ayant lieu dans le Pas-de-Calais et soutenues directement ou indirectement par le Département ;
- chaque commune bénéficie d'un quota unique annuel de 6 000 €, toutes disciplines artistiques confondues, dans la limite maximale de 2 500 € par spectacle programmé ;
- un taux unique d'agrément de 30% se rapportant au montant TTC :
 - des cachets ou salaires de l'équipe artistique et technique ;
 - des défraiements (hébergement et repas éventuels) ;
 - des déplacements des artistes, techniciens, etc. ;
 - du transport des décors ;
- les coûts techniques ne doivent pas être supérieurs à 50% de la cession ; ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes, etc.).

A cet effet, le Département peut accorder un agrément à différents spectacles de musique, de danse et de théâtre, au vu de la qualité artistique des projets proposés et de leur intérêt et capacité à être diffusés sur le territoire départemental, permettant ainsi aux organisateurs (collectivités, associations ou structures culturelles agissant par délégation des communes) de bénéficier d'un accompagnement financier du Département au titre de la diffusion de proximité.

La qualité des spectacles présentés est évaluée selon le choix de mise en scène, la scénographie, les auteurs et textes adaptés (valeurs de la République, émancipation citoyenne). Le Département veille par ailleurs au statut professionnel, à la rémunération et aux conditions de travail des artistes.

L'agrément de spectacles de petites formes et adaptables est favorisé afin d'en assurer la diffusion dans tous types de lieux dont, notamment, ceux qui ne sont pas ou faiblement équipés techniquement (médiathèque, collèges, salles des fêtes, centres sociaux...). Le Département est également attentif aux propositions destinées à un public spécifique (petite enfance, adolescents, personnes âgées...) tout comme aux spectacles aidés à la création et/ou coproduits par les structures culturelles soutenues par le Département.

L'accompagnement financier du Département du Pas-de-Calais au titre de la diffusion de proximité est fixé au taux unique de 30 % (arrondi à la dizaine d'euros la plus proche) pour une durée d'un an, à compter de la date d'adoption en Commission permanente.

Ce taux est à rapporter au montant TTC des cachets et des frais d'approche (déplacement, hébergement, restauration) de l'équipe artistique et technique du spectacle précisé dans le contrat de cession des droits d'exploitation. Ce taux s'applique également aux différents frais liés à la mise en place de temps de sensibilisation ou de médiation (déplacement, rémunération des artistes...).

Il vous est précisé que, dans le domaine musical, seul le cachet individuel sera pris en compte, en excluant les frais techniques.

Dans le cadre de ce dispositif, 23 demandes d'agrément de spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse, reprises dans le tableau ci-joint, m'ont été transmises.

Par ailleurs, des organisateurs de spectacles ayant signé des engagements pour des productions ou des ensembles agréés, repris dans le tableau ci-annexé, m'ont sollicité à l'effet d'étudier leurs demandes de subvention. Au vu de ces demandes, 59 projets pourraient être retenus, pour un montant de 66 390 €, au titre de la diffusion de proximité.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'accorder un premier agrément du Département aux organisateurs pour les 23 spectacles dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse repris en annexe 1, dans le cadre de la diffusion de proximité, conformément aux modalités reprises dans le rapport ;
- d'attribuer les subventions aux bénéficiaires pour les 59 projets retenus, selon les montants et dans les conditions repris en annexe 2, pour un montant de 66 390 €.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	197 760,00	16 990,00	16 990,00	0,00
C03-311E01	657348//93311	Saison Culturelle Départementale	209 719,00	196 280,00	48 020,00	148 260,00
C03-311E01	657358//93311	Saison Culturelle Départementale	351 700,00	100 000,00	1 380,00	98 620,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/10/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY